L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 7 NOVEMBRE.

FEUILLETON

L'EPÉE DE SUZANNE.

(SUITE DE L'ECUYER DU CONNETABLE)

PAR [illegible] GONZALES.

CHAP. VI.—Suite.

Dès que Goulard se trouva seul enveloppé des ténèbres qui s'[illegible] de plus en plus, il [illegible] en pensant au danger qu'il avait couru. Il se raison fort [illegible] [illegible]

—Il m'a conseillé de veiller à mon salut. Il comprend donc que je cours ici un grand danger. Si je n'avais affaire qu'à des vivants, croit-il que je ne saurais pas me défendre? Il m'accuse de poltronnerie. Soit. S'il s'agit de combattre le pied [illegible], la chance n'est pas égale. Je voudrais bien le voir, avec ce grand dé, ce rude jouteur, aux prises avec messire Satan.

Il fut interrompu dans ses réflexions de la façon la plus terrible et la plus inattendue. Deux bras robustes, passés sous les siens, l'enlevèrent de terre comme une plume, et il se sentit emporté avec armes et bagage aussi facilement qu'un enfant par sa nourrice.

L'archer était vigoureux, mais paralysé par la frayeur, il ne tenta pas même de résister; il était convaincu qu'il avait affaire à un être surnaturel contre qui tous les efforts d'une créature humaine étaient impuissants.

[illegible]

Il était donc vrai; la prédiction de son ami Fauchoux s'accomplissait enfin: le grand diable d'enfer l'emportait. Ses cheveux se hérissaient sur son front, et il eût poussé des cris lamentables si sa voix ne se fût pas éteinte dans son gosier.

Le monstre descendit une pente rapide. Alors l'infortuné Goulard, les yeux obstinément fermés, le cœur palpitant et l'esprit surexcité, se persuada qu'il glissait dans les entrailles de la terre et qu'il ne s'arrêterait qu'au seuil du royaume infernal. [illegible]

[illegible]

Mille des voix se firent entendre, des lumières frappèrent les yeux de Goulard à travers ses paupières fermées, des chants, des cris, des rires éclatèrent de tous côtés, puis une violente secousse apprit à l'archer que l'esprit malin l'avait jeté sur le sol sans autre précaution.

Alors il ouvrit un œil, mais il le referma aussitôt, en se voyant entouré d'une bande de mécréants qui hurlaient et grimaçaient avec des contorsions effroyables, à la lueur des torches que secouaient cinq ou six Maures basanés.

—Allons! Pedro, lui dit une voix impérieuse, regarde-moi et réponds à mes questions.

Goulard se hâta d'obéir, et il vit en face de lui un seigneur de petite taille, dont le teint était olivâtre, les yeux noirs comme des charbons, le nez recourbé comme un bec d'aigle, et les cheveux un peu roux, mais dont la physionomie fine et spirituelle n'avait rien de satanique.

—Je suis votre esclave, monseigneur, balbutia-t-il, commençant à soupçonner qu'il était encore sur terre et parmi ses semblables. Pourquoi [illegible] quel est mon juge?

—Je suis don Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, mon drôle, et tu dois savoir que je n'aime pas à perdre mon temps.

—Comment! je[illegible] heureux pour être à même de [illegible] un plus grand général de l'empereur! [illegible] l'archer en se traînant aux pieds du marquis.

—Trève de bassesses, l'ami, et si tu veux me plaire, sois franc et nets dans tes réponses. Je t'ordonne de me révéler tout ce que tu sais sur la position de l'armée française.

—Hélas! monseigneur, vous interrogez l'homme le moins capable du monde, et mes renseignements se borneront à vous apprendre ce que vous savez mieux que moi.

—Vraiment! reprit ironiquement le marquis de Pescaire. Quelle singulière différence entre nous, mon brave! Je sais, moi, excessivement curieux et je ne serais pas fâché de savoir combien il faudra de coups de verge pour te faire parler.

—Mais, monseigneur, s'écria Goulard alarmé, est-ce ma faute si nos généraux n'ont pas jugé à propos de me confier?...

—Et ton intelligence, misérable, qu'en fais-tu? As-tu donc des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas écouter? Tu voudrais contrefaire le niais et l'imbécile, mais ton visage te trahit. Je suis certain que tu es un des soldats les plus délurés de l'armée ennemie.

—Merci de la bonne opinion que vous avez de moi, monseigneur, mais....

—Donc, si tu restes muet, c'est par mauvaise volonté, poursuivit don Ferdinand, et mon devoir m'oblige à employer les voies de rigueur pour te délier la langue.

—Mais je vous jure par les saints apôtres, miséricordieux seigneur, que pour vous être agréable je vous livrerais tous mes camarades, sans excepter mon ami Fauchoux.

—Assez de paroles et plus d'action, drôle, si tu tiens à ne pas mieux goûter la peau. Regarde ces Maures qui attendent mes ordres pour te saisir, et qui ne comprennent pas un mot de ton jargon français!

—Mille diables d'enfer! murmura Goulard en se frottant les reins, si vous aviez daigné me prévenir seulement du service que vous attendiez de moi, je me serais mis en quatre pour connaître les dispositions militaires de vos généraux.... mais je ne sais rien, rien, rien, misérable que je suis....

Le marquis de Pescaire restait impassible devant les démonstrations de l'archer.

—Ah! mon gaillard, dit-il avec un accent railleur, tu crois qu'on se donnera la peine d'arriver pour toi, de te surprendre, de nous affoler le vie, de t'emporter comme une jeune fille délicate, pour t'épargner la peine de marcher, et que tu en seras quitte pour quelques génuflexions. Allons, Abdallah, en route.

Un des Maures, long et maigre personnage, dont les bras étaient nus jusqu'au coude, s'approcha de Goulard, qui poussait des cris de désespoir auxquels répondaient les rires de la foule.

—Agis à ta guise, poursuivit le marquis, [illegible]

Abdallah remercia le général par un sourire qui fendit sa bouche comme une horrible grimace et laissa voir deux rangées de dents blanches et aiguës.

Puis il mit sa large main osseuse sur l'épaule de Goulard, qui frissonna de tous ses membres.

—Ah! Dieu m'abandonne pour la punition de mes péchés, s'écria le soldat. Il devait m'arriver malheur cette nuit; Si j'étais resté à mon poste, le roi François me livrait au grand prévôt, et maintenant que je suis à l'abri de sa colère, je tombe dans les griffes de ce damné Sarrasin.

Abdallah l'entraînait déjà, malgré sa résistance, lorsque le marquis lui commanda vivement:

—Que dis-tu là, drôle?

Tout à coup un éclair illumina l'esprit troublé de l'archer.

—Attendez, attendez! s'écria-t-il en repoussant avec force le Maure. Vous ne me tenez pas encore. Ah! monseigneur, un peu de patience, je vous supplie. Je crois que nous allons nous entendre. Oui, oui, je sauve. Tout à l'heure vous me remercierez au lieu de me faire bâtonner par cet oiseau d'infidèle.

—Parle donc! dit don Ferdinand en souriant. Je saurai bien qu'Abdallah te rendrait la mémoire.

—Faites éloigner un peu cette troupe d'enragés, mon général.

Le marquis fit un signe aux Espagnols, qui s'écartèrent; mais les Maures ne bougèrent pas.

Le visage de l'archer rayonnait.

—Monseigneur, je vais vous livrer un secret que vous devriez me payer au poids de l'or.

—Nous sommes tout couvés de ducats mon brave; seulement tu dois, comme fit autre, être exempt du bâton d'Abdallah.

Goulard soupira en reprit mélancoliquement en regardant le Maure de travers:

[illegible]

M. de Pescaire tressaillit.

—C'est trop subtil. Prends garde! Ne te joue pas de moi en inventant une si sotte imposture.

—Je vous jure que c'est la vraie vérité, dit piteusement Goulard, fort inquiet de voir le général espagnol accueillir son renseignement avec aussi peu de satisfaction.

[illegible]

—De moi-même, monseigneur. J'étais en sentinelle. Le roi est venu à mon poste et m'a adressé quelques paroles courtoises....

[illegible]

Le Maure se contentant non sans se rapprocher de l'archer. Don Ferdinand [illegible] d'un regard et reprit d'une voix brève:

[illegible]

—Quel est Lupon, qui donc a [illegible]

—Je n'ai pas choisi, répondit l'homme avec un gros rire.

Goulard fixa un regard curieux sur l'Espagnol qui venait au l'endroit de venir l'enlever à la tête du camp [illegible]

[illegible]

—Quelqu'un! dit le marquis. Le diable soit de cet imbécile!

—On pourrait aller chercher un autre, répliqua Lupon. J'aurai peut-être la main plus heureuse cette fois.

—Non! non! s'écria don Ferdinand. On a dû s'apercevoir de la disparition de drôle, et une nouvelle équipée de ce genre pourrait te coûter la vie.

—A la guerre comme à la guerre, dit philosophiquement Lupon. Je dois ma vie à celui qui me paie....

—Oui, mais [illegible] défendre, des comme toi [illegible]

Quant à ton prisonnier, tâche d'en tirer [illegible] ou elle: je te donne droit de vie et de mort sur lui.

Et le marquis de Pescaire s'éloigna [illegible] suivi de ses Maures porteurs de torches et de la plupart des soldats espagnols qui étaient [illegible]

Il voulait envoyer sans retard ses espions à la découverte.

Goulard resta seul avec Lupon [illegible] trois de ses camarades.

—Eh bien! lui dit le géant d'un air plus railleur que cruel, voyons, que vais-je faire de toi, archer maladroit, sentinelle sans yeux et sans oreilles?

—Si vous me demandez mon avis, je vous conseillerai de me reporter où vous m'avez pris.

—Ce qui signifie que tu te déplais en notre compagnie, s'écria Lupon; eh bien! chose étrange, je me sens, moi, transporté d'une vive tendresse pour ton honnête personne, et rien ne pourra me résoudre à m'en séparer.

—Mille diables d'enfer! jura Goulard. Puis donnant au soupir il reprit avec componction: s'il en est ainsi, mon maître, je reste et je m'enrôle dans l'armée de l'empereur.

—Tout beau! répliqua Lupon; il te manque, pour obtenir cet honneur, bien des qualités. D'abord tu jures beaucoup trop pour un bon catholique et tu scandaliserais singulièrement tes nouveaux camarades.

—Je me corrigerai de cette mauvaise habitude en votre sainte compagnie.

—Je ne sais même pas si tu ferais volontiers maigre et jeûne, suivant les commandements de l'Eglise.

—Me prenez-vous donc pour un luthérien? s'écria Goulard en exagérant l'indignation.

—Puis, tu veilles assez mal aux postes que l'on te confie, et tu laisserais surprendre tes compagnons, qui seraient égorgés sans avoir le temps de faire leur prière.

—Une fois n'est pas coutume.

—Enfin, j'ai compris à tes exclamations que tu me prenais tout à l'heure pour le diable moi! un chrétien de vieille souche! C'est là une confusion impardonnable, aussi injurieuse pour mon honneur qu'humiliante pour ton amour propre.

—Satan est un gentilhomme d'importance, maître, et bien des gens huppés lui font des courbettes.

—A ces diverses causes, je te déclare indigne de faire partie de l'armée de don Fernand d'Avalos, marquis de Pescaire.

—Que vais-je donc devenir? demanda Goulard fort intrigué.

—Je vais t'élever à une position que tu n'aurais jamais osé rêver dans tes aspirations ambitieuses, mais dont j'ose espérer que tu te rendras digne.

—Oh! vous pouvez être sûr....

Et l'archer grimaça un aimable sourire.

—A partir de cette heure, ajouta gravement Lupon, je te prends à mon service.

Goulard poussa un cri d'indignation.

—Moi, votre valet! moi, un archer du roi de France, et de quel roi! de François Ier!

—J'avoue que c'est là ce qui me flatte, reprit familièrement l'hercule. Mon Dieu, tu n'auras pas grande besogne. Tu porteras seulement mes vivres, mon bagage, le butin que je pourrai faire sur les champs de bataille. Quant aux armes, je consens à m'en charger.

—Mais je succomberai sous le faix, murmura tristement Goulard.

—Il est temps, tu le comprends, mon brave, que je jouisse un peu de la vie de guerre, dont je n'ai connu jusqu'à ce jour que les désagréments. Je ne voudrais pas te flatter et t'inspirer un orgueil immodéré, mais tu me parais réunir toutes les qualités qui font un bon valet de soldat.

—Mais je vous assure que vous vous trompez! s'écria l'archer exaspéré.

Non! non! je sais juger les hommes, insista Lupon. Tu dois être goinfre, voleur, poltron, menteur, impudent; si tu emploies tous ces défauts au service de ton maître, nous serons bons amis.

—Mais je suis très maladroit et vous vous repentirez de m'avoir supposé une vocation....

—Affaire de quelques jours d'apprentissage. Un peu de bastonnade fera merveille, le matin à jeûn et le soir avant de se coucher.

—Je suis perdu! murmura Goulard consterné.

Cependant Lupon le toisait des pieds à la tête d'un œil étonné.

—C'est inouï, s'écria-t-il, je crois, Dieu me pardonne, que tu te permets d'être mieux vêtu que ton maître. Comment! je te réussis et propre comme un empereur au bal masqué, et je n'ai pas encore songé à me proposer d'échanger tout pourpoint, ta casaque, tes hauts-de-chausses tout neufs contre les miens, qui laissent par trente-six trous et qui ont plus de taches que le soleil.

—Echanger nos habits! balbutia péniblement l'archer.

—Vraiment, mon garçon, tu n'as guère d'amour propre pour la tenue de ton maître, répliqua Lupon avec une majestueuse sévérité.

—Mais ces habits sont à moi, à moi, à moi, Goulard, entendez-vous, et je ne consentirai jamais....

—Encore une vertu qui te manque, interrompit l'hercule, le détachement des biens périssables de ce monde. Songe donc que ta peau même, ta propre peau, n'est qu'une misérable guenille dont il ne faut faire aucun cas. Ne serait-je pas obligé de te le prouver quand tu apporteras quelque négligence dans ton service.

Puis, il saisit un signe aux camarades qui l'entouraient.

—Allons, dit-il, déshabillez cet honnête serviteur, tandis que je vais me dépouiller pour lui.

Cinq minutes après, en dépit du désespoir et des protestations de l'infortuné Goulard, l'échange était opéré, les robustes membres de Lupon faisaient éclater en cinq ou six endroits les vêtements de son valet, tandis que celui-ci flottait dans ceux de son maître comme une noix dans sa coquille.

A continuer.

AVIS AUX MARCHANDS.

MM. CABROL & DE LACROIX ont l'honneur d'annoncer aux marchands faisant des affaires aux Attakapas, qu'ils ont établi à la Nouvelle Ibérie une maison d'avance et de commission. Ils feront l'avance de [illegible] s'occuperont aussi des collections et de règlements de comptes. 6oct—1m

BOIS DE CHAUFFAGE,
de Chêne plaine, frêne, olivier & cyprès

DEUX MILLE CORDES à vendre en gros et au détail, délivré à domicile, par
E. PRADEL, No 44 rue St-Charles.
Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face le Vieux Bassin.

AUX FAMILLES.—Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. Le soussigné se trouve en mesure de [illegible] 5oct—6m—1d

GRAINES DE JARDINAGE.

Le soussigné a en magasin un grand assortiment de graines de jardinage de la nouvelle récolte. Aussi: trèfle rouge et blanc, oignons [illegible]. Des prix modérés seront faits aux jardiniers du marché.

19oct—1m D. MAUPAT, 104 Gravier, entre Camp et Magazine.

Graines de la Récolte de 1865.
De D. LANDRETH & SON, Philadelphie.

H. HAFNER a en magasin un choix de Graines de Jardinage, qu'il vendra en telles quantités que désire l'acheteur. [illegible]
H. HAFNER, 163 rue St. Charles.
19oct—1m Vis-à-vis le Théâtre St. Charles.

BOUQUETS.....BOUQUETS.
Mme THIERY,
Coin Bayou et Derbigny.

Rappelle à ses clients et au public qu'elle continue à faire des bouquets de mariage et autres. [illegible] Les commandes d'[illegible] seront remplies.
Il POURRA ENT DE REDUCTION sur ses plantes d'ornement.—Avant d'[illegible] jardiniers, elle se chargera de l'exécution de jardins anglais, etc.
14oct—3m

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés se sont associés, comme importateurs, droguistes et marchands de médicaments patentés, au No 21 de la rue de Chartres et No 14 de l'Exchange Place, entre les rues Douane et Canal, sous la raison de
J. S. MAUNSELL & Co.
Ils reçoivent, en ce moment, de l'Europe, en voie directe et de première main, un grand assortiment complet de drogues, produits chimiques, de tous les articles appartenant à ce genre de commerce. Ils reçoivent également tous les VERITABLES MEDICAMENTS PATENTES, LES PARFUMERIES, LES ARTICLES DE TOILETTE, LES VINS ET LES LIQUEURS, &c, qui sont garantisses VERITABLES.
[illegible]
JOHN S. MAUNSELL, WILLIAM BOGEL.

Références:

MM. Chas Briggs	C T Buddecke
Thos Boo	Mumsey, Laing & Co
Jas Forlier	Bell Brand & Co
A Chiapella	J & J Pardo
L E Forstall	John G Mathieu & Co
J Norman Jackson	Pike, Lapeyre & Bro
A D Grieff	Bower, Garner & Harrison

AVIS

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société pour le courtage de coton et de sucre et les affaires de commission en général, dans cette ville, au No 45 de la rue Bienville, coin de la rue Commune, sous la raison SOULIGNY & ESCLAPON.
7 octobre 1865
B. SOULIGNY. J. ESCLAPON.

Souligny & Esclapon,
Facteurs de Sucre et de Coton,
et Marchands Commissionnaires,
Au coin des rues Commune et Baronne, Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SOCIETE.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1865.
LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société pour le COURTAGE DE COTON, sous la raison FERRIDAY, BAUDIER & WOLKHART, au No 37 de la rue Carondelet.
J. C. FERRIDAY, ci-devant Oakland & Ferriday.
V. B. UDIER.
J. WOLKHART, ci-devant avec A. S. Commack.

GEO. W. BURKE, [illegible]

F. DOLHONDE. J. B. COBB.

F. DOLHONDE & Co. FACTEURS DE COTON, Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS No 37, rue Natchez, Nlle-Orléans, Lne.

COBB, DOLHONDE & Co. Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No 7, North Second street, coin Market, St-Louis.

[illegible]

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MOHP de la Nlle-Orléans, a ouvert son bureau au No 21, rue du CAMP, [illegible]

DIRECTEURS: [illegible]

DR. THOMAS E. COSBY
Médecin et Chirurgien,
18............Rue Bourbon............18
Entre Canal et Douane.
17 oct—1m

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

[illegible]

Prix du passage en or. Première classe, $135. Seconde classe, $80. Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

[illegible]

GEO. MACKENZIE, [illegible]

A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel). Au Havre—chez William Iselin & Cie. 2 oct—3m

DE LA NLLE-ORLEANS A LA HAVANE
Compagnie de steamers anglais et américains.

Le magnifique steamer de 1re classe,
GAMBIA,
Commandant John Graham,
[1872 tonneaux]

Sera expédié ponctuellement pour la Havane, SAMEDI, 18 novembre, à 4 heures P. M. Ses aménagements pour les passagers de première classe sont sans pareils. Pour le fret et passage, s'adresser à
WM HUNTER & CO., Rue Carondelet, No 41.

N. B.—Le FLORIDA partira SAMEDI, 2 décembre et sera suivi d'un des steamers de la compagnie tous les deux samedis.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE-ORLEANS,
Faisant escale à la Havane et à Queenstown pour débarquer et prendre des passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements, pour le fret de la Nlle Orléans à St Petersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants, à hélice et en fer, entre LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS, DIRECTEMENT.

Ces steamers partiront de Liverpool tous les deux MARDIS, et de la Nouvelle Orléans tous les deux SAMEDIS.

	tonneaux.	capitaines.
LOUISIANA	1874	F. Jamison
MISSISSIPPI	1711	J. Campell
FLORIDA	1537	T. Seber
MISSOURI	1664	A. Hancock
ARKANSAS	1800	T. Barrow
ALABAMA	1829	T. Glover

Le GAMBIA, SAMEDI, 18 courant, à 4 P.M.
Le FLORIDA, SAMEDI 2 décembre,
et, ensuite, un des steamers de la ligne tous les deux samedis.

Le GAMBIA partira ponctuellement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et les expéditeurs sont invités à avoir leur coton sur la Levée au plus tard vendredi, 17 du courant à midi.

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $150 en or.

Pour le taux du fret et le montant du passage, s'adresser à
Wm. HUNTER & Co. rue Carondelet, No 41.

Le connaissements pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'à signer) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus. 5nov

Pour Galveston et Indianola.

Ligne de steamers à basse pression et à aube, entre la Nouvelle Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.
Départ, VENDREDI, 10 du courant, à 8 heures du matin.

Le magnifique steamer neuf MAGNOLIA, commandant Chs. Fowler, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.
Les connaissements seront signés à bord. Le fret pour les susdits ports sera reçu mercredi matin, 8 du courant. 7nov

OPELOUSAS & ATTAKAPAS

Pour les Attakapas,
Se reliant avec le Chemin de Fer des Opelousas de la Nlle-Orléans.

Le bateau à vapeur TECHE, capitaine E. B. Trinidad, part de Brashear City tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à l'arrivée des convois. Il part de la Nouvelle Ibérie tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et touchera aux principaux débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à
A S CHARPENTIER, Rue de la Douane, No 62,
E MONTAGNE, Jr., Rue St Louis, No 21.
24oct—1m

POUR LES OPELOUSAS—Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir ponctuellement—Pour les Opelousas, Washington, Fort Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IRENA, de marque et d'un faible tirant d'eau, capitaine G. Hinckley, commis M. Henuison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E MONTAGNE Jr., rue St Louis, No 21.
J. S. FAGAUD, agent d'annonces, 5, Fulton street.
24oct—1m

Jours de départ, tous les MARDIS, à 5 heures du soir.

Pour Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Atchafalaya—Le beau bateau à vapeur CLEONA, capitaine Ch. Pickett, commis M. [illegible] partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
COMAUX & SUEL, Agents, Rue Canal No 59.
Et BLANCHIN & GIRAUD, 63 Vieille Levée.
A. OAJAC, 59 St. Louis.
30oct—1m

VICKSBURG.

VICKSBURG.—Paquebots réguliers semi-hebdomadaires de la Nouvelle Orléans et de Vicksburg. Départ, tous les MARDIS, à 5 heures du soir—Le bateau à vapeur GEN. J. A. QUITMAN, capitaine John W. Cannon, commis John T. Roberts et McVay.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur GEN. J. A. QUITMAN, [illegible]

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Bateau à vapeur MAGENTA, capitaine T. P. Leathers; commis E. A. Owen, White Turpin et Charles Otis.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur MAGENTA, [illegible]

CELLOS & GOODWYN, 9 rue Fulton.
HITE & MURDOCK, 54 rue Gravier.
A. BRITTON, 7 rue Front.
J. D. WILBANKS, rue Tchoupitoulas. 18oct

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire pour Alexandrie, Bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Shute —en remplacement du New Era.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires, se reliant, aux Chutes, aux Bateaux PIONEER, ERA, FANNIE GILBERT et GOSSAMAR qui appartiennent à la Compagnie. On donne des connaissements pour toute la distance. Pour fret et passage, s'adresser à
GEO L. KOUNS & BRO, propriét. rue de la Commune, No 50.
29oct—1m.

Jours de départ—MARDI, à 5 heures P. M., et SAMEDI, à midi.
—Pour Fort Adams—3 fois par semaine—Port Adams, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les atterrages de la Côte—Le bateau à vapeur, magnifique et de marcheur, SARATOGA, [illegible]

TITUS & GWARTNEY, No 3 Tchoupitoulas.

Le SARATOGA fera connection à l'embouchure de la Rivière Rouge avec le paquebot de la Rivière Ouachita, ALICE, d'un faible tirant d'eau et réservé tous les SAMEDIS du fret pour tous les points sur la rivière Ouachita jusqu'à Trenton, [illegible]

BAYOU LAFOURCHE.

POUR BAYOU LAFOURCHE et la Côte.—Paquebot régulier semi-hebdomadaire pour Donaldsonville et tous les points intermédiaires—Le steamer RUBY, capitaine A. Dugas, commis W. Grey, partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement les lundis et les vendredis à 5 heures P. M. Au retour, il part de Donaldsonville les mercredis et les dimanches à 8 heures A. M. Il prend du fret pour le Bayou Lafourche et tous les points intermédiaires de la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
ROMAN & OLIVIER, No 21, rue Front Levee
H. F. ROQUIER, agent d'annonces.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche. Le bateau NEW ERA, capitaine N. Wood, [illegible]
J. D. WILBANKS & Co, 2 Tchoupitoulas.
Ou à COMAUX & SUEL, 59 Canal.
VIRGINIUS C. DENTZEL, agent d'annonces.

BAYOU SARAH

PAQUEBOT DU BAYOU SARA—[illegible]

[illegible]

J. BONNOT & CO.
Etablissement de Pompes Funèbres, [illegible]

PEPSINE BOUDAULT

Adoptée dans les Hôpitaux de Paris.

La Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique. [illegible] sont employées dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Pilules, [illegible]

ELIXIR DIGESTIF

Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature.

Dépôt général à Paris, Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, rue des Lombards, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Gaillol, Déloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

SPECTACLES.

Théâtre Allemand.

THEATRE DE L'OPERA,
Au coin des rues Bourbon et Toulouse.
Propriétaire..........................GUSTAVE OSTERMANN.

Représentation Extraordinaire.

Mercredi 8 novembre, 1865.
NARCISS RAMEAU;
ou les Derniers jours de la Pompadour
NARCISS.......... Mr. OTTO HOVE.
Directeur du théâtre de New-York.

[illegible] ITALIEN DE MAX STRAKOSCH [illegible]

Les rideau se lèvera à sept heures et demie. On peut retenir des places dans jours d'avance. 7oct—V

Académie de Musique.
Rue St Charles.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL...Propriétaires.

CINQUIEME SEMAINE
De l'organisation des Variétés.

Mlle ANNETTA GALETTI dans le Pas des Fleurs. Aussi le beau ballet espagnol MAJA DE SEVILLA [illegible]

[illegible] AURORA VOLANTE. [illegible] GAVE MYSTIQUE. Chansons par Mlle ADA TESMAN et Mlle ROSETTA DALE. Opéra-bouffe, les BEDOUINS, [illegible] Le contrôle est ouvert de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie.

PLACE CONGO.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi les 6, 7, 8, 9, 10 et 11 novembre.

GRAND CIRQUE COLOSSAL
DES TROUPES UNIES
DE DE HAVEN & CIE.

Le plus grand établissement équestre dans le pays, donnant un spectacle plus varié, plus amusant et plus nouveau qu'aucun de ceux qui aient été donnés dans cette ville. La troupe comprend plus de CINQUANTE ARTISTES,
Dames et Messieurs ayant une grande réputation et une habileté reconnue.

La liste des artistes et des exercices se trouve dans les programmes de chaque jour. Les portes ouvrent à 6 heures et demie du soir, la représentation commence à 7 heures et demie.

Prix d'entrée—Une piastre; enfants 50 cts.

Grande matinée pour les familles.

Chaque jour excepté le lundi à midi précis. Admission: 50 cents, enfants et les domestiques qui les accompagnent 25 cents.

SPECTACLE.

IL sera bientôt exposé, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, en face de l'Hôtel St-Charles, plus de HUIT CENT MODELES EN CIRE du Musée d'Anatomie de New-York [illegible]
W. T. HAMMAR, Directeur

GRAND BAL PARE
Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens,

—Pour la somme destinée à la construction d'une tombe—AU MECHANICS INSTITUTE, rue Dryades entre les rues Commune et Canal, SAMEDI SOIR, 11 novembre 1865.

DIRECTEURS. [illegible]

Prix du billet: Deux piastres. 27 oct

LES invitations pour dames devront être adressées à l'un des directeurs ci-dessus. Aucune dame ne sera admise sans une invitation endossée par le Conseil des directeurs.

Un grand bal paré et travesti
sera donné
SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1865,
PAR LES
DISCIPLES DE BERANGER
AU MECHANICS INSTITUTE,
Rue Dryades (continuation de la rue Bourgogne entre les rues Canal et Commune.

—Directeurs—

Charles Bienvenu	E. O. Gottschalk
Richard C Bond	A. J. Tissot
L P Canonge	P Bienvenu
J W Watson	M S Dolliolles

—Comité d'invitation—

L F Marchand	N Fiche
F Henry	Charles Bienvenu
Charles Curien	E A Brunet

—Comité de réception—

L Gory	L Valles
Placide Bienvenu	Henri Dart
Frederick Landreaux	J W Watson
A Lemaire	Ant Hansen
Emile Chopin	Henry Vonhammar
A Jarry	A Bonnefoi

Le comité d'invitations se réunira les vendredis et les mercredis de chaque semaine.

Prix du billet: $2. On peut avoir des billets au Président et Président, rue de Chartres, No 201; au Vice-Président, P. Fiche; au coin des rues Toulouse et Chartres; à J. N. Curien, rue Toulouse, No [illegible]; à L. Vallée, rue du Camp, No 71. 3oct

MOBILE.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.
Le CREOLE, steamer à basse pression.
Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leach, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile. Pour son revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à
PETER MARCY, au coin des rues Carondelet et Gravier
24 oct—1m

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.
Bateau à basse pression.

Pour Mobile, partant mardi 7 Nov.

à l'arrivée du convoi de 4½ heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES, neuf, en fer et à basse pression, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
I. C. HARRIS, encoignure Camp et Commune
On ne recevra pas de fret après 2 heures 1/2

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham. [illegible] JNO. A. STEVENSON, agent.

Pour le Havre.
Jour de départ, MERCREDI, 8 novembre.

LA barque française de première classe et fin voilier BAYONNAISE, capitaine S. Bidegaray, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser à bord, ponton 54, 4e District, ou à W. R. BUDDENDORF, 175, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire français TURENNE, capitaine Bernard, est en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale.

POUR MATAMOROS.—La goëlette anglaise de fin voilier RINALDO, ayant la majeure partie de son fret engagé et allant à bord, partira dans un bref délai pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC, 29, rue Natchez, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Fabrique de Glace de la Louisiane.
10 octobre 1865.

AFIN de répondre au désir général de la communauté [illegible]

AUX MALADES

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT. [illegible]

EAU DENTIFRICE
DU DOCTEUR HENOQUE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
MED. DENTISTE HONre DE L'EMPEREUR DES FRANÇAIS
[illegible]

L'EAU DU Dr HENOQUE est recommandée par tous les médecins pour les soins de la bouche et la conservation des dents. L'immense succès de cette EAU atteste sa supériorité sur tous les dentifrices connus. [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES,
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme U. Macé,
RUE BOURBON, 164,
Vis-à-vis de l'Opéra.

LES cours ont commencé dans cette institution le [illegible] du courant. [illegible]

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
276, rue Dauphine.

LE cours de musique vocale dans cette institution reprendra à partir de septembre, sous la direction de Mme C. B. [illegible]

INSTITUTION LOCQUET,
Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

[illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
SOUS LA DIRECTION DE
Mme CHARPAUX,
282, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir [illegible]

INSTITUTION A. DARROT.
—POUR LES DEUX SEXES—

[illegible]

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
399..........Rue du Bayou..........399

M. E. MARTIN se recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans. [illegible]

Collège Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste bâtisse Story.

[illegible]
RUFUS DOLBEAR, Président

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNEE scolaire au Collège St-Charles (Grand Coteau, Lne) commencera le 24 octobre pour se terminer vers le 20 août. [illegible]
F. BENAUSSE, S. J.
F. POURSINE & Co, agents, No 14 rue Natchez

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'automne et d'hiver.

[illegible]

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.

[illegible]

Agence [illegible] REVUES, &C.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES

MILES TAYLOR vs. SES CREANCIERS, No 20,562.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—[illegible]

SUCCESSION DE LORINZA LAURENT—No 24,519.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de Séraphine Chalaire—No 25,792.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
A. J. VILLERE, Député Greffier.

SUCCESSION DE JEAN TOURANGER—No 24,802.

[illegible]

SUCCESSION DE Mme L. F. ZORN—No 24,762.

[illegible]

SUCCESSION DE Mme THEOTOULE BACHEMIN.

[illegible]

SUCCESSION DE JEAN CHATARD—No 24,[illegible].

[illegible]

SUCCESSION DE JOHN F. GRAY.

[illegible]

SUCCESSION DE MME LAURENT MILLAUDON No 23,332.

[illegible]

SUCCESSION DE JEAN SICHETS [illegible]

[illegible]

SUCCESSION DE LOUISA TIRADO—No 24,730

[illegible]

SUCCESSION DE LOUIS FALC—No 24,[illegible]

[illegible]

SUCCESSION DE GEORGE GOWANS—No 24,[illegible]

[illegible]
A. J. VILLERE, Député Greffier.

AVANCES! AVANCES!

NOUS FERONS DES AVANCES

Sur le coton expédié à MM. RATHBONE BROS & Co de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston. [illegible]

BOWER, GARNER & HARRISON
Facteurs de Coton et de Sucre et Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 36, Nouvelle-Orléans.

H. M. SEALS, LOUIS COLOMB, J. B. WATERMAN
SEALS, COLOMB & CO.,
Marchands de grocerie en gros,
29 Front Levee, entre Douane et Bienville.

GARDNER SMITH & CO.

[illegible]

A. M. BONNEAU [illegible]
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand en gros de mélasses de la Louisiane,
No 10.....RUE St-LOUIS.....No 10,

GIVEN, WATTS & CO,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
Rue Poydras No 16, Nlle Orléans.

FILCHER & BARROW,
(Successeurs de FILCHER & GOODRICH et H. FILCHER & Co.
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No 36 Factors' Row, rue Perdido, Nouvelle-Orléans.

BUTLIN & CO. Facteurs de coton et Marchands Commissionnaires, Rue Gravier No 186,

BONNEVAL & SOLMONDE.
COURTIERS
DE BONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES SCRIP D'ASSURANCE, OR, ARGENT, &c.

LEON PIERRE,
37.....Rue des Petites-Ecuries.....37
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR, à PARIS,

E. MONTAGNE Jr.,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
RUE ST. LOUIS, No 21,

C. DE LASSUS,
Courtier de change,
22.........Rue Carondelet.........22

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,
FACTEURS DE COTON
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

B. A. PIFFET,
(Successeur de E. JACOBS, au du Camp, No 28.)

WHITED & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

[illegible] Thompson & Powers [illegible]

Bitters Hongrois de Lakach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

[illegible]

La Sentinelle du Sud,
Organe officiel de la paroisse St. Landry et de la ville d'Opelousas,

ELIXIR TONIQUE
AU PYROPHOSPHATE DE FER
De G. ROBIN, Pharmacien,

[illegible]

Whisky de Dexter.

CHARLES BOUDOUSQUIE
ENCANTEUR,

VENTES JUDICIAIRES.

JEAN SALVANT vs ROBERT H. DIXEY.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Francis Fabre vs James D. Denegre et als.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CARROLLTON DE LA NOUVELLE ORLEANS vs FRANK SHARP.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 15,[illegible]. [illegible]

SUCCESSION de feu THEOGENE SARRON.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans

L. A. PRADERES vs JEAN BAPTISTE DUSUAU.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 17,221—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MICHEL MEILLEUR vs. LA DAME BERNARD SESCHENAYDRE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,146—[illegible]

LA DAME KATE REIS, épouse [illegible] et JOHN SCHUSES vs. GUSTAVE WEBER.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 15,301—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu CHARLES McCARTHY, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 23,933—[illegible]

JOSEPH PEARCE vs. ELIZABETH ROSALIE ROBERT, épouse de DUFREUIL FOCHIER.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

D. A. HARRIS vs STONE & TUTT, JOSEPH WHITSTONE et JAMES W. TUTT.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

SCHMIDT & Co. vs. ANNIE McLEAN GERARD, épouse de THOS. H. HOWARD.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,[illegible]—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ROBERT GRAY vs le bateau à vapeur JENNY WHIPPLE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,[illegible].—[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

William Urquhart et David Urquhart, contre leurs créanciers et les créanciers de W. et D. Urquhart.—No 17,[illegible].

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—[illegible]

E. M. ABRAMS, Député Greffier.

MASSEY, COLLINS & CO.
NOUVEAU DRAUGHT ALE XX.
DE PHILADELPHIE

[illegible]

En magasin et à vendre par
J. A. BLAFFER & Co
SEULS AGENTS,
(Successeurs de Wm Massey)
Rue Bienville, Nos 21 et 23, et Rue de la Nlle-Levée, No 40.

VENTES A L'ENCAN.

Ventes par Hoffman & Marks.

Chaussures,
PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. [illegible], Encanteur,
Bureau, rue de Chartres, 22.

MARDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, à notre salle, CHAUSSURES, en déchargement du [illegible]

AUSSI:
Une caisse de CUIRS et de ROGNURES endommagée.

Succession de Louis [illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau entre Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu MARDI, 7 novembre 1865, à 11 heures du matin, [illegible]

Terrains de valeur sur la rue des Magasins.
Vente péremptoire pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI 11 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

MAGNIFIQUES MEUBLES
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

VENDREDI, 10 novembre 1865, il sera vendu rue des Remparts No 24, entre Canal et Commune,
Le Propriétaire cessant de tenir maison,
Tout le contenu de la dite maison, [illegible]

TOILE D'EMBALLAGE.
Vente péremptoire de 125 balles toiled emballage, pour compte de qui cela peut concerner.
PAR MONTGOMERY & BROS.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 9 novembre, à midi, à l'entrepôt No 4, Front Levée entre les rues Julia et St Joseph, pour compte de qui cela peut concerner:
125 balles toile d'emballage.
Conditions: Comptant, en billets du Trésor. 3nov

Couvertures grises épaisses, draps noirs, indiennes foncées, flanelles, &c.
PAR VINCENT & CO.
Wm F. VINCENT, Encanteur.

[illegible]

Marchandises sèches, déformées, avariées, articles de variétés.
PAR JOHN C BLOHM, encanteur.

MARDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 32 de la rue Bienville [illegible]

Vente par ordre des gardiens du Port.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

[illegible]

Jambons. Jambons. Jambons.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Savon. Savon.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Sel. Sel. Sel.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

5 Balles Coton et Déchets.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Coton! Coton! Coton!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Jambons—Jambons—Jambons.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Vente de sucre, par les gardiens du port.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR G. De FEMIET, encanteur,
Bureau, No 42, rue Royale.

SAMEDI, 11 novembre, à midi, [illegible]

Vente pour le compte d'un premier acquéreur.
PAR G. DE FEMIET, Encanteur.

Succession de Miguel Hernandez Gomez, No. 25454.

SAMEDI, 18 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—novembre 1865.

Sont invitées à se présenter, à ce consulat, pour affaire qui les concerne, les personnes dont les noms suivent:

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Marchandises Sèches.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 7 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à nos salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée, [illegible]

Encan pour cause de consignation.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, Encanteur.

MERCREDI, 8 courant, [illegible]

65 boites de vins à la presse Wood,
PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, Encanteur

VENDREDI, 10 courant, [illegible]

60 boites Sardines.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, Encanteur.

MERCREDI, 8 courant, [illegible]

20 barriques vin rouge.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, Encanteur.

MERCREDI, 8 novembre 1865, [illegible]

Vin rouge en barriques, Xeres, Bordeaux, Champagne, eau de Montebello, vins fins, Madère, Absinthe, Kirsch, Vin blanc, Curaçao, Irish Whiskey, Conserves, huile, Thé, &c., &c.
PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

MERCREDI 8 courant, [illegible]

Par J. P. ROSSEAU, encanteur,
Bureau, No 25 [illegible]

[illegible]

Succession de A. F. Agostin—No 18,[illegible].
Terrains dans les rues Canal et Miro.
PAR G. De FEMIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, 15 novembre 1865, [illegible]

Meubles.
Succession d'Elsa Taylor, veuve d'Isaac Taylor—2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,[illegible].
PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 8.

[illegible]

Terrains améliorés et à prix dans le Troisième District.
Succession de Mme Antonio Frutos—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 25,363.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

Articles pour modistes.
Rubans brodés, articles de bal, costumes d'enfants, rubans, fleurs, passementeries, galons, mousseline suisse, fournitures, &c. &c.
Vente spéciale et sans réserve.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Bureau, No 24, rue de Chartres.

MERCREDI prochain, [illegible]

Vente mobilière à cause de nouvelle affaire.
Meubles de Salon, Miroirs français, Armoires, Secrétaires français, etc.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

MERCREDI prochain, 8 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 131 rue de Bourbon, entre les rues St Anne et Dumaine, [illegible]

Succession de Louis Marie Victor Tassin—No 20,694.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

[illegible]

Propriété améliorée et à prix sur la rue Carondelet près de la Place Washington.
PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 48, rue de la Douane.

[illegible]

Propriété sur la rue Marais, entre les rues Champs-Elysées et Françaises.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 48 rue de la Douane.

SAMEDI, 11 novembre, [illegible]

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS.
[illegible]